



## Prélèvements mensuels

Brest le 6 juillet 2018

Comptable : Mme LOAEC  
Téléphone : 02.98.45.17.70

La majorité des familles règle les factures en dix mensualités. Ce mode de règlement permet un étalement des dépenses et facilite la gestion administrative pour l'établissement.

### Situation 1

Vous êtes nouveau parent dans l'établissement ou vous n'avez pas souhaité opter pour ce mode de règlement l'année passée. Si ce mode de paiement vous convient, vous voudrez bien compléter et signer l'imprimé ci-joint et le retourner accompagné d'un RIB pour le **vendredi 07 septembre 2018 au service comptabilité**, à l'attention de Madame LOAEC.

Dans le cas contraire, une facture trimestrielle, payable sous huitaine, vous sera adressée fin octobre, fin janvier, fin avril.

### Situation 2

Vous aviez choisi ce mode de règlement les années précédentes. Sans autre formalité de votre part, il sera reconduit à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

***Vous n'avez donc pas à remplir l'imprimé joint.***

Vous trouverez ci-dessous les barèmes et les dates de prélèvements.

### Mensualités

Sections	Montant mensuel à prélever
Maternelle	29.50 €
Maternelle (1/2 journée)	21.75 €
Primaire	29.50 €
Collège	55 €
Lycée *	64.50 €
B.T.S./DCG *	99.50 €

Dates des prélèvements	
1 <sup>er</sup> octobre 2018	1 <sup>er</sup> mars 2019
1 <sup>er</sup> novembre 2018	1 <sup>er</sup> avril 2019
1 <sup>er</sup> décembre 2018	1 <sup>er</sup> mai 2019
1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2019
1 <sup>er</sup> février 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2019

\* dont 2,50 € de participation au titre du forfait culturel

### Rappel

- ⇒ A ce montant mensuel peuvent s'ajouter des frais divers et les manuels en enseignement supérieur.
- ⇒ Une réduction de 50 % de la contribution des familles est accordée à partir du troisième enfant scolarisé dans le groupe scolaire Javouhey Rive-Droite.

Le Directeur du groupe scolaire Javouhey Rive-Droite  
Nicolas GUILLOU